

Demande d'Admission Préalable

2020/2021

Dossier Vert – Liste des documents à fournir

1. Pièces à joindre au dossier quelle que soit votre situation :

- un extrait d'acte de naissance avec sa traduction en français **ou** une copie lisible de votre passeport en cours de validité **ou** de votre carte d'identité, accompagnée de sa traduction en français ;
- deux enveloppes de taille normale (pour affranchissement de 20 g) avec adresse du candidat ;
- trois grandes enveloppes au format du dossier (pour affranchissement de 50 g) avec adresse du candidat ;
- Une attestation de Français.

2. Pièce à joindre au dossier pour les demandeurs d'Asile :

- Une attestation de votre demande d'Asile

3. Pièces complémentaires à joindre au dossier selon votre situation :

Situation **A1** (cf. dossier page 3) :

- les relevés des notes obtenues au cours des deux années scolaires précédentes, et au cours du premier trimestre de la présente année scolaire ;
- lors de l'inscription définitive :
 - une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
 - un original de votre diplôme de fin d'études secondaires.

Situation **A2** (cf. dossier page 3) :

- une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- lors de l'inscription définitive : un original de votre diplôme de fin d'études secondaires.

Situation B1 (cf. dossier page 3) :

- les relevés des notes obtenues au cours des deux années scolaires précédentes, et au cours du premier trimestre de la présente année scolaire ;
- une photocopie de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays pour les études que vous avez choisies avec sa traduction officielle : vous devez demander cette attestation aux services administratifs de votre pays, après en avoir rempli les conditions : réussi un concours, un examen spécial, un entretien sur dossier, etc.
- lors de l'inscription définitive :
 - une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
 - un original de votre attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays.

Situation B2 (cf. dossier page 3) :

- une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- lors de l'inscription définitive :
 - une attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays pour les études que vous avez choisies : vous devez demander cette attestation aux services administratifs de votre pays, après en avoir rempli les conditions : réussi un concours, un examen spécial, un entretien sur dossier, etc.
 - un original de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays avec sa traduction officielle.

Situation B3 (cf. dossier page 3) :

- une photocopie du diplôme de fin d'études secondaires et sa traduction par un service officiel français ou un traducteur assermenté ;
- attestation d'entrée dans l'enseignement supérieur de votre pays, qui vous aura été remise par les services administratifs de votre pays pour ces études choisies (concours, examen spécial ...) ;
- le relevé des notes obtenues aux différentes épreuves du diplôme de fin d'études secondaires ;
- lors de l'inscription définitive : un original de l'attestation d'accès dans l'enseignement supérieur de votre pays avec sa traduction officielle.